

Arrêté 2023-354

AUTORISANT D'AMENAGER OU MODIFIER UN ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC

Délivrée par le Maire au nom de l'Etat

mis en ligne le 16/10/2023

N° : AT 072 346 23 00005 Déposée le : 17/07/2023
Présentée par : ACTION FRANCE SAS
Demeurant à 11 RUE DE CAMBRAI (BAT 28) 75019 PARIS 19
Pour réaliser les aménagements suivants :
Sur un immeuble ou terrain sis 11 RUE CAMILLE CLAUDEL

Le Maire de la commune de La Suze-sur-Sarthe,

Vu la demande d'autorisation de travaux susvisée,

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Vu le décret n° 2006-555 du 17 mai 2006 relatif à l'accessibilité des établissements recevant du public, des installations ouvertes au public et des bâtiments d'habitation, modifié par le décret n° 2007-1327 du 11 septembre 2007 relatif à la sécurité et l'accessibilité des ERP et IGH,

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment les articles L 122-1 et suivants et L 123-1 et suivants,

Vu l'avis favorable de la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public en date du 31 Août 2023.

Vu l'avis favorable de la sous-commission départementale pour l'accessibilité aux personnes handicapées en date du 8 Août 2023.

- ARRETE -

Article 1er : Le maire de la commune de La Suze-sur-Sarthe donne son accord aux travaux susvisés.

Article 2 : Les prescriptions énoncées dans les procès-verbaux de la sous-commission départementale pour la sécurité et pour l'accessibilité ci-joints devront être intégralement respectées.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié au maitre d'ouvrage de l'opération. Une copie sera transmise à Monsieur le Préfet.

Fait à La Suze-sur-Sarthe
Le 12 octobre 2023
Le Maire,



Emmanuel D'AILLIERES